



Référence à
rappeler

Nom de l'occupant
N° de contrat
clé de sécurité pour créer votre espace abonné

Adresse du
lieu desservi :

adresse du lieu desservi

Centre Direction Générale des Finances Publiques dont
vous dépendez

VOS CONTACTS EAU POTABLE

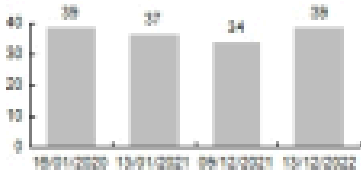
Coordonnées du
SERPN

EAUX USEES

Coordonnées du
service gérant
l'assainissement
si nous le
facturons

Message:

Historique de consommation



Votre adresse

Type et date de la facture

Id collectivité : 009641 Réf: 2024-EA-00-12345678911

Référence pour le paiement
en ligne sur
<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

Eau et Assainissement

Consommation du 09/12/2021 au 13/12/2022

Abonnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation		39 m ³
Prix amondi TTC du litre d'eau :		0,00409 €

		Montants
Abonnement		49,93
Consommation	0,00409 €	159,62

Total de la facture	209,56
Prélèvements et avances à déduire	-182,00

MONTANT GLOBAL A PAYER TTC ET DATE LIMITE DE PAIEMENT

Talon de paiement à joindre à tout paiement par chèque

Talon indiquant votre échéancier à venir si vous êtes
mensualisés

QR Code pour
paiement chez un
buraliste agréé

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
N° de votre point de consommation	N° de votre compteur	15	13/12/2022	50			89	39
	Consommation totale relevée							39
	Consommation facturée (m3)							39

Détail de votre facture

Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
---------	----------	---------------	------------	-------------	-------------

DISTRIBUTION DE L'EAU : LA SEULE PARTIE DE VOTRE FACTURE QUI REVIENT AU SERPN

COLLECTE DES EAUX USÉES : PART REVENANT AU GESTIONNAIRE D'ASSAINISSEMENT
(Coordonnées indiquées au recto de la facture)

ORGANISMES PUBLICS : PART REVENANT A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
(ORGANISME DE L'ÉTAT)

TVA Taux	Montant TTC
5,50%	MONTANT GLOBAL A PAYER HT TVA et TTC
10,00%	

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L. 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Informations sur les moyens de paiement disponibles